

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT ^e DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	Janvier	10	723,9	723,9	723,8	723,7	
					— 2,8	+ 0,6	0,0

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le *NOUVELLISTE* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 11 Janvier.**Bulletin de l'Extérieur.**

L'ajournement du Congrès à une époque indéterminée équivaut, pour beaucoup de gens, à un abandon complet. D'après une correspondance du Nord, la France et l'Angleterre s'entendaient sur les bases de l'organisation de l'Italie centrale, et lorsqu'elles les auraient arrêtées, elles inviteraient les puissances à y adhérer : ce serait l'objet d'une conférence.

D'après ce qu'on écrit de Londres à l'*Indépendance belge*, le gouvernement britannique n'aurait apporté aucune pensée intéressante dans son rapprochement avec le cabinet des Tuilleries. Décidé à rester, pour sa part, inébranlable dans la politique de désintéressement inaugurée lors de la guerre de Crimée, il serait peu disposé à favoriser un agrandissement de la France du côté de la Savoie, malgré son désir de faire triompher, quant à l'Italie, le principe de non-intervention, qui est la règle de sa propre conduite.

On parle d'un projet qu'il se proposerait de soumettre au gouvernement français et qui réduirait la question italienne à des termes fort simples, tout en écartant la nécessité et même l'utilité d'un traité entre les deux puissances maritimes, traité dont l'idée est si vivement combattue par le *Times*. Il s'agirait simplement de retirer de l'Italie centrale les troupes que la France y a laissées et d'appeler les Assemblées nationales des quatre Etats de la ligue à exprimer de nouveau les vœux des populations. Leur décision, qu'elle soit favorable à l'annexion ou à la création d'un royaume nouveau,

indépendant de la Sardaigne, serait acceptée par les deux grandes puissances et la question italienne se trouverait ainsi résolue par les Italiens seuls, en dehors de toute pression étrangère.

On croit même pouvoir ajouter que la France adhérerait à cet arrangement ; mais on paraît craindre qu'elle n'exige la ratification des votes des Assemblées par le suffrage universel et qu'elle ne cherche à obtenir par ce moyen — peut-être même grâce au concours de l'Autriche — une solution conforme à ses propres désirs, plutôt qu'à la volonté réelle des populations intéressées.

La correspondance Havas, de Paris, prétend que l'annexion des provinces de l'Italie centrale au Piémont aura lieu, que la France prendra la Savoie et l'Angleterre l'île de Sardaigne.

La Patrie s'occupe des bruits qui circulent ; il en est un relatif à l'intention qu'aurait manifestée le Saint-Père de quitter Rome. Ce fait est de la plus complète inexactitude.

La Gazette de Savoie se croit également obligée de démentir certains bruits. Ainsi donc elle déclare qu'il est faux que la garnison ait reçu l'ordre de se tenir prête à repasser les Alpes ; les dernières dépêches de Turin annoncent au contraire qu'on se dispose à envoyer de nouvelles troupes en Savoie. Il est également faux que le gouverneur ait reçu avis de suspendre indéfiniment son installation à Chambéry. Tout se prépare, au contraire, au château, pour sa prochaine entrée en fonctions.

L'esprit d'hostilité qui courrait grandement dans le Vénitien contre le gouvernement autrichien a reçu, par la publication de la fameuse brochure le *Pape et le Congrès*, un nouvel aliment. A Venise

rococo.

Le vicomte ne cessait de regarder le portrait de Fulmen ; Hermine se taisait ; le baron avait, à plusieurs reprises, marmoté entre ses dents quelques mots inintelligibles, mais évidemment dictés par une sourde irritation.

Cependant il se leva de table le premier, et donna la main à sa fille pour retourner au boudoir ; Ralph le suivit.

Alors, de même que la froide atmosphère de la salle à manger avait paru impressionner désagréablement les trois convives, de même en se retrouvant dans ce joli salon étincelant de lumière, rempli de fleurs, de dorures, de glaces, en foulant les roses de son épais tapis, et reprenant leur place au coin du feu, le vicomte et ses hôtes subirent une réaction en sens inverse.

— Bah ! murmura Ralph, toutes les Espagnoles se ressemblent ; pourquoi serait-ce elle plutôt qu'une autre ?

Le sourire reparut aux lèvres du vieillard ; un incarnat fugitif revint aux joues pâles d'Hermine, et Ralph lui-même retrouva l'usage de sa langue. Seulement il avait reçu une leçon ; il ne fut pas indiscret, il ne demanda plus ce qu'était Fulmen.

Au bout d'une heure de causerie et de douce intimité, la blonde Hermine se retira et gagna son appartement, laissant le vicomte en tête-à-tête avec son père.

— Ça, dit alors le vieillard en frappant sur l'épaule du jeune homme, causons sérieusement, mon cher

des milliers d'exemplaires en ont été enlevés en quelques heures ; et on y croit fermement qu'il y a un rapport direct entre la question du maintien du pouvoir temporel du Pape dans les Romagnes et celle de la domination étrangère en Italie.

Une somme de 20,000 livres, provenant de la souscription faite à Venise pour le million de fusils démandés par Garibaldi vient d'être envoyée à Milan.

La Gazette de Vienne dément la nouvelle annoncée qu'un certain nombre de membres de la noblesse remplissant des fonctions publiques avaient résolu de renoncer à leurs traitements.

Le gouvernement autrichien fait dresser l'inventaire de toutes ses propriétés immobilières dans le but d'en opérer la vente. Vingt millions viennent déjà de lui être comptés par la France sur les cent millions prêtés au Piémont pour l'acquittement des engagements résultant du traité de Zurich ; mais quelques personnes voulaient douter que la liquidation de ces engagements se continuât toujours aussi pacifiquement.

La guerre que fait l'Espagne au Maroc ne tardera pas à prendre de nouveaux développements. Le 7 janvier a dû avoir lieu un conseil de généraux pour arrêter le plan des opérations nouvelles. On assure que l'armée d'Afrique va être considérablement augmentée.

Toute l'armée a campé le 7 au nord de Negro, après avoir franchi les défilés sans opposition.

Le général en chef de l'armée d'Afrique adresse au ministre de la guerre, en date de Ceuta le 4 janvier, la dépêche ci-après :

enfant.

— Je vous écoute, monsieur.

— Bon ! ce serait plutôt à moi à vous écouter, car enfin vous savez pourquoi vous êtes ici...

— Mais, dit naïvement le vicomte, l'archevêque mon oncle m'en a touché deux mots.

— Ah ! ah !

— Savez-vous, baron, que M^{me} de Roche-Noire est ravissante !

Le baron s'inclina.

— Et s'il ne tient qu'à moi...

Ralph avait, une fois encore, oublié l'Andalouse.

— Il ne tient qu'à nous, vicomte, dit le vieillard en souriant.

— Alors, mon cher beau-père, mieux vaut tout de suite que plus tard. Qu'en dites-vous ?

— Mais, répondit le baron, dans la huitaine, si vous voulez. Dimanche prochain, par exemple...

— Va pour dimanche.

— En attendant, continua le baron, nous mènerons ici joyeuse vie. Je suis veneur passionné, et si vous aimez la chasse...

— A la folie, baron.

— Nous chasseras tous les jours. Le soir, Hermine nous fera un peu de musique au clavecin... Mais, s'interrompit le baron, j'oublie que vous avez chevauché tout le jour et que sans doute vous avez besoin de repos.

Le baron sonna. Le vieux valet qui avait introduit Ralph reparut.

— Conduisez M. le vicomte à son appartement, lui

LE REVENANT

IV. HERMINE.

(Suite).

Le baron s'aperçut sans doute de cette contemplation, car il lui dit brusquement :

— Allons, mon cher vicomte, à table !

Ces mots rompirent le charme ; les yeux du vicomte abandonnèrent la toile et se reportèrent sur Hermine.

Hermine lui parut laide.

— Quel est donc ce portrait ? demanda-t-il au baron.

Mais le baron ne répondit pas ; un nuage passa sur son front, et ses sourcils se froncèrent avec une expression de colère et de douleur mêlées qui jeta le vicomte dans le domaine des plus bizarres conjectures.

En même temps, M^{me} Hermine de Roche-Noire devenait horriblement pâle et baissait vivement les yeux.

— C'est bien étrange ! murmura Ralph. Je jurerais que c'est elle !

Le souper s'acheva silencieusement. La question sans doute indiscrète du vicomte semblait avoir jeté un froid glacial entre ces trois personnages qui, tout à l'heure, causaient avec abandon dans le joli salon

Campement des hauteurs de la Condesa, 6 heures du soir.

« J'ai exécuté le mouvement et campé sur les hauteurs de Condesa, au-dessus de la vallée qui précède le Montenegro, sans être inquiété par l'ennemi. Celui-ci a retiré son campement à plus d'une lieue du point où je le voyais hier sur la route, qui par les montagnes conduit à Tetouan. Il s'est présenté 2,000 chevaux et autant d'hommes d'infanterie, sans s'approcher à une portée de fusil, jusqu'à la moitié de l'après-midi. Alors s'est engagé un combat de tirailleurs. Le feu de l'ennemi a été éteint le soir, nos guérillas ayant été renforcées et quelques décharges d'artillerie ayant eu lieu. Nous avons eu un colonel, un officier et dix-sept soldats blessés, cinq soldats tués. Le colonel Ulbarri a été légèrement blessé. »

Les nouvelles de l'Inde hollandaise apprennent qu'un télégraphe sous-marin a été établi entre Batavia et Singapore (au sud de la presqu'île de Malacca). La tranquillité est complètement rétablie dans la province de Samaraug (au milieu de l'île de Java).

Le traité conclu par les Etats-Unis d'Amérique avec la Chine a commencé à recevoir son exécution.

La législature de la Caroline du Sud a adopté une résolution déclarant que la Caroline du Sud doit protéger la vie et les biens de ses citoyens contre tout ennemi, et que, par conséquent, 100,000 dollars doivent être consacrés aux préparatifs militaires. Le Sénat de cet Etat a aussi adopté une résolution qui déclare que la sécurité et l'honneur des Etats à esclaves exigent impérieusement leur séparation du reste de l'Union, et qui invite les Etats du Sud à commencer le mouvement séparatiste.

FRANCE

On parle du remplacement probable du maréchal Vaillant dans le commandement de l'armée française en Italie par le maréchal de Mac-Mahon ou le général de Martimpré.

M. le général de Mautauban, commandant en chef des forces de terre et de mer françaises en Chine, a dû quitter Paris le 10 afin de se rendre à Marseille et s'embarquer le 12 janvier sur le paquebot-poste la *Panthère*, de la compagnie orientale péninsulaire, qui le conduira à Alexandrie. Après avoir traversé l'Isthme, le général s'embarquera à Suez sur le *Cydnus*, qui le transportera à Hong-Kong, où il arrivera du 1^{er} au 5 mars au plus tard.

Les brochures continuent à se succéder sans interruption. Chaque jour en voit paraître une nouvelle. M. l'abbé Michon vient de lancer un : *Projet*

ordonna M. de Roche-Noire

Le vicomte souhaita le bonsoir à son futur beau-père et suivit le valet.

Celui-ci lui fit traverser de nouveau la salle à manger. Les yeux de Ralph s'attachèrent alors au portrait de Fulmen.

Cette fois, il saisit le valet par le bras et lui dit vivement :

— Quel est ce portrait?

Le valet tressaillit et hésita.

— Parle ! dit impérieusement le vicomte.

— C'est le portrait de M^{me} Fulmen, répondit en tremblant le vieillard.

— Qu'est-ce que Fulmen ?

— La sœur ainée de M^{me} Hermine.

Ralph haussa les épaules.

— Ce n'est donc pas elle ! pensa-t-il.

Cependant, obéissant à une émotion inconnue :

— Et... où est-elle ? dit-il.

— Elle est morte, répondit le valet en courbant le front, et ses dépouilles reposent sous la troisième dalle, à gauche du maître-autel, dans la chapelle du château.

Ralph poussa un soupir.

— Espagnole pour Espagnole, murmura-t-il, je crois que j'aurais aimé Fulmen.

Et il passa, détournant les yeux du portrait.

V. LE FANTÔME.

Le vieux valet conduisit Ralph à l'extrême opposée du château, dans l'aile gauche, comme on disait jadis à la Roche-Noire, et l'introduisit dans une chambre à

de solution de la question romaine. Il propose l'établissement à Rome d'un vice-roi, nommé par les gouvernements d'accord avec le pape. Ce vice-roi serait indépendant du pape qui, lui-même, exercerait la puissance spirituelle en dehors de l'action du vice-roi.

Un journal de Paris, voulant donner une idée de la sévérité exercée contre la presse, établit le chiffre de quatorze avertissements que les journaux ont reçus à dater du 15 août, car à cette époque, tous les anciens délits furent amnisties. En tête de ces journaux figurent *l'Univers* et la *France centrale de Blois*, avertis deux fois ; dix autres feuilles ont reçus chacune un seul avertissement. Un seul journal, la *Guadeloupe*, publié aux Antilles, a été suspendu. Trois ont cessé de paraître. Il est à observer que ces douze journaux appartiennent à la nuance royaliste et ultramontaine.

Le *Moniteur* publie le programme d'un concours général et national d'agriculture qui, par arrêté du ministre de l'agriculture, se tiendra en 1860 à Paris et comprendra les animaux reproducteurs, mâles et femelles, nés et élevés en France, des espèces bovine, ovine et porcine, les animaux de basse-cour, etc., les instruments et les produits agricoles.

Un journal publie la statistique suivante : Il s'est trouvé en 1859, en France, 2,007,667 hectares de terre en vignes appartenant à 2,184,000 propriétaires, qui ont produit 40 millions d'hectolitres de vins estimés 750 millions de francs.

La veuve de Santerre, le chef populaire dont le nom se retrouve si fréquemment dans les annales de la révolution française, existe encore, elle vit retirée dans un modeste appartement du faubourg Saint-Germain. Elle a, dit-on, en sa possession, les clefs de la Bastille et des souvenirs très curieux de la grande révolution. A diverses reprises, on lui a offert des sommes considérables de ces objets, mais elle a constamment refusé de s'en dessaisir. Parmi les papiers de la veuve Santerre, il y a, dit-on, des procès-verbaux et des manuscrits qui donnent d'intéressants détails sur plusieurs prisonniers de la Bastille.

La pétition qui circule dans les ateliers de femmes à Lyon est une réminiscence de la législation de l'ancienne Rome, une idée empruntée à la *République* de Platon. Les Romains imposaient comme une peine aux célibataires une amende proportionnée à leur fortune, et dans les spectacles il ne leur était permis d'occuper que les dernières places. Platon, dans son utopie de république, tolère le célibat jusqu'à 35 ans ; passé cet âge, il exclut de tous les emplois les citoyens qui ne se sont pas

couché, dont l'ameublement bizarre le frappa.

Ce n'étaient plus ni le luxe rococo récemment mis à la mode par la marquise de Pompadour, ni les portes à dessus peints par Boucher, ni les tentures sombres du grand règne, ni les noirs bahuts de la Renaissance.

Rien de tout cela. En pénétrant dans le boudoir de M^{me} Hermine, Ralph s'était cru à Versailles ; en entrant dans la chambre qui lui était destinée, il rêva des pays chauds où le soleil rayonne.

Des caisses de fleurs exotiques garnissaient l'embarasure des croisées ; un tapis de Smyrne, aux couleurs éclatantes, jonchait le sol ; une étoffe à peu près semblable, mais plus légère, tendait les murs ; un divan à la turque s'arrondissait autour de la cheminée. Dans un coin, il vit accrochés au mur un tambour de basque et des castagnettes, entre les deux croisées une peinture un peu sombre, un Murillo ou un Vélasquez. Le décorateur de cette chambre avait voulu, semblait-il, rappeler l'Orient ou l'Espagne ; et ces étranges instruments de plaisir, ce tambour et ces castagnettes, semblaient attester qu'elle avait été habitée par quelque enfant capricieuse et folâtre de la Sierra Andalouse.

— C'était la chambre de M^{me} Fulmen, dit le valet en pressant un ressort qui démasqua une alcôve où le lit se trouvait.

— Fulmen ! murmura Ralph, qui retombait dans sa rêverie, si c'était elle !

Le laquais se retira et Ralph demeura seul.

— Décidément, reprit-il en se déshabillant et continuant son monologue, tout ce que je vois, tout ce que j'entends est singulier, bizarre... inexplicable... tout, jusqu'à ce portrait que mes yeux ne pouvaient se las-

mariés, et leur assigne le dernier rang dans les cérémonies publiques. Le législateur de Sparte fut encore plus sévère : Lycorgue nota d'infamie les célibataires, les exclut de toutes les charges civiles et militaires, et leur défendit d'assister aux spectacles et aux fêtes publiques. Moïse s'est borné à faire du mariage une loi expresse, mais que personne chez les Hébreux n'eût osé méconnaître. En général, tous les législateurs, dans les premiers temps, ont considéré le célibat comme un état aussi contraire à l'intérêt de la société qu'à la loi naturelle.

Les femmes pétitionnaires de Lyon sont sans doute pénétrées de ce sentiment des anciens.

FAITS DIVERS.

Le ministère anglais s'occupe de la formation d'une armée de réserve de terre en même temps que d'une réserve marine. Cette armée de réserve se composera d'anciens militaires ayant servi cinq années au moins dans l'armée régulière. Ils seront habituellement dans leurs foyers et ne seront appelés sous les drapeaux que pendant douze jours chaque année, afin de ne point perdre l'habitude des manœuvres, et d'être toujours prêts à reprendre leur place dans les rangs de l'armée active. Dans le cas où la sécurité du pays serait en danger, et où le sol de l'Angleterre serait menacé par une invasion extérieure, ces soldats de la réserve pourront être incorporés dans l'armée régulière destinée à la défense du territoire britannique. Dans ce cas seulement leur service serait continu, et cela jusqu'à la cessation du péril. Tous les militaires inscrits sur les rôles de cette réserve recevront par an une allocation de 100 fr. qui leur sera payée par trimestre, lors même qu'ils n'auraient d'autre service à faire que celui des douze jours d'exercices annuels.

Le génie maritime britannique s'occupe beaucoup en ce moment aussi de la construction de batteries flottantes destinées à la défense comme à l'attaque.

L'Angleterre construit quatre batteries flottantes, dont deux de 3600 et deux de 6000 tonnes, et qui ne lui coûteront pas moins de 40 millions de francs ensemble. Elles sont sur chantier et doivent être terminées dans deux ou trois ans. Ce sont des constructions gigantesques, lourdes à manier, et dont l'expérience seule pourra démontrer l'utilité.

— L'augmentation croissante du nombre des sinistres maritimes est une conséquence naturelle du développement inusité que prennent depuis un certain nombre d'années les relations internationales par la voie de mer. Les statistiques de 1850 signalent un total de 2,320 navires perdus. Sur ce nombre, 472 appartiennent à la marine française. Ce

ser de contempler, jusqu'à ce nom de Fulmen, qui bruit à mon oreille avec une mystérieuse harmonie... Quelle étrange fille ce devait être ! poursuivit le vicomte, quelle beauté mutine... quel sourire d'ange !.. quel regard de démon !...

Et l'œil du vicomte inventoria cette chambre, qui avait été celle de Fulmen.

— On n'aime cependant point les morts, pensait-il en se glissant dans son lit, surtout d'après leur portrait.... Dormons tranquillement et tâchons de rêver aux vivants, c'est-à-dire à M^{me} Hermine de Roche-Noire, ma blonde fiancée. J'ai été fou au bal de l'Opéra. De pareils sermons portent malheur. Dormons...

Le vicomte Ralph voulut en effet dormir ; mais, en dépit de sa lassitude, le sommeil ne vint point ; il éteignit sa lampe et enfouit sa tête sous ses draps ; l'image de Fulmen l'y poursuivit...

— Corbleu ! s'écria-t-il après une heure d'agitation et d'insomnie, cela est impossible !... on ne peut pas devenir amoureux d'une toile, d'une toile représentant une morte.... Passe encore si la morte sortait de son cercueil....

A ces derniers mots, Ralph tressaillit, se souvint du serment qu'il avait fait à l'Andalouse de l'aimer au-delà de la tombe, de l'aimer morte comme vivante, et son front se baigna d'une sueur glacée.

Et, au même moment, une lueur se fit à l'extrémité opposée de la pièce, une porte dont le vicomte ne soupçonnait pas l'existence, tourna lentement et sans bruit sur ses gonds et une femme entra, tandis que les bougies se rallumaient toutes seules sur la cheminée.

(La suite au prochain numéro)

chiffre comprend 109 longs courriers et 363 caboteurs. La marine française de guerre a perdu le *Duguesclin*, le *Sané* et la *Stridente*. La marine anglaise, plus cruellement éprouvée, a perdu en tout 1,301 navires, de 3 à 4 par jour. Les navires dont on n'a pas reçu de nouvelles, et qu'on doit présumer dès lors s'être perdus corps et biens, sont au nombre de 165, qui comprennent 24 français et 77 anglais. Un nombre assez considérable de navires ont péri par le feu ; savoir : 39 américains, 21 anglais, 9 français et 44 sous pavillons divers. En tout 113.

La navigation à vapeur occupe une large place dans la liste des sinistres : 126 steamers ont péri par suite de causes diverses : 11 français, 23 américains et 58 anglais. — 12 navires français ont été victimes d'abordages : ce chiffre est le seul moins élevé que celui des années précédentes. — Enfin, 47 navires ont été condamnés pour cause d'innavigabilité.

En 1858, le nombre total des pertes ne s'était élevé qu'à 2,083 ; c'est donc pour 1859 une augmentation de 237.

Une somme de 300 mille livres sterl. en arreto été retirée des débris du *Royal-Charter*, sur 320 mille liv. que portait ce bâtiment naufragé en vue des côtes anglaises.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale viennent d'établir leurs fils, le duc de Penthièvre et le prince de Condé, ainsi que leur neveu, le duc d'Alençon, au collège municipal (*High school*) d'Edimbourg. Ce collège est dirigé par un laïque et n'astreint les étudiants qui en suivent les cours à aucune obligation religieuse en dehors de leur culte. Les jeunes princes français resteront sous la surveillance de leurs précepteurs. Ils continueront leurs études classiques dans la classe du docteur Schmitz, le recteur de *High school*. C'est le savant et illustre docteur Playfair qui dirigera leurs études scientifiques. Il est à remarquer que tous les petits-fils du roi Louis-Philippe, à l'exception du duc de Guise, âgé de 6 ans à peine, sont en ce moment dispersés, mais dans un but qui atteste leur intelligente activité. Le comte de Paris voyage en Egypte avec son frère, le duc de Chartres, officier dans l'armée sarde. Le fils ainé du duc de Nemours, le comte d'Eu, est au Maroc dans l'armée espagnole. Le prince Philippe de Wurtemberg complète son éducation en Allemagne. Ses trois cousins suivent des cours publics à Edimbourg. C'est ainsi que sont pratiquées sur tous les points les leçons transmises par le roi Louis-Philippe à ses enfants en matière d'éducation.

Des rixes ont eu lieu dernièrement à Mantoue entre des soldats hongrois et autrichiens.

Les bases de la réorganisation de l'armée prussienne sont arrêtées par le ministère. La ligne, sur le pied de paix, sera augmentée de 40,000 hommes. L'infanterie, qui comptait jusqu'à présent 145 bataillons de 686 hommes, formera à l'avenir 246 bataillons de 534 hommes, c'est-à-dire un total de 125,000 hommes. La cavalerie sera portée de 19,000 à 24,000 chevaux ; l'artillerie de 14,000 à 15,000 hommes. La force totale de la ligne s'élèvera, d'après le projet ministériel, à 170,000 hommes. Cette augmentation coûtera une somme de 24 millions de francs par an.

On écrit de Lipsick, 5 janvier : Deux des journaux les plus anciens de l'Allemagne, la *Gazette de Lipsick* et la *Gazette de Rostock*, ont célébré, le 1^{er} janvier, le premier le 200^{me} et le second le 150^{me} anniversaire de leur fondation. La *Gazette de Lipsick*, qui est la propriété du gouvernement, a distribué à ses abonnés, avec le numéro du 1^{er} janvier 1860, une fidèle réimpression de son premier numéro du 1^{er} janvier 1660 et de celui du 1^{er} janvier 1760. Rien ne saurait donner un tableau plus curieux des grands progrès réalisés durant ce long espace de temps, non seulement par l'art typographique, mais aussi par la langue allemande.

CONFÉDÉRATION SUISSE

L'ambassadeur autrichien, M. de Messhengen, a fait cadeau au gouvernement de Zurich, en souvenir des conférences de Zurich, d'un superbe exemplaire de l'ouvrage sur les monuments du cabinet

impérial des monnaies et des antiquités pour la bibliothèque de la ville.

Plusieurs journaux de la Suisse orientale réclament énergiquement contre la proposition du Conseil fédéral touchant l'affaire des monnaies. Ils demandent que l'or ne soit point admis comme moyen légal de paiement, ou qu'il soit tarifé plus bas.

M. J.-J. de Tschudi, en séjour à Vienne, s'est décidé à accepter la mission qui lui est offerte par le Conseil fédéral de se rendre au Brésil en qualité de représentant de la Suisse spécialement en vue de l'émigration des Suisses au Brésil.

Le Conseil d'administration du chemin de fer du Nord-Est-Suisse a, dans sa séance du 4 janvier, fixé le dividende de l'année 1859 à 25 fr. par action (5 % de la valeur nominale). Cinq pour cent du produit net outre 110,000 fr. environ seront ajoutés au fonds de réserve qui, à la fin de 1859, s'élèvera à environ 256,000 fr.

Berne, le 10 janvier 1860.

Le CONSEIL DES ETATS dans sa séance de *Lundi*, ne s'est occupé que de l'assermentation de quelques nouveaux membres et de la répartition des affaires entre les deux Conseils. Cette session étant la continuation de la session ordinaire de juillet, la reprise des affaires s'est faite tout tranquillement, le président du Conseil National n'a point fait de discours ; vous savez que ce n'est pas l'habitude au Conseil des Etats de faire des discours d'ouverture et de clôture, si ce n'est dans les grandes occasions.

Aujourd'hui, *mardi*, le président a communiqué au Conseil la composition des commissions que le bureau a été chargé de nommer pour tous les objets qui devront être traités.

Au mois de juillet M. Blumer avait déposé une motion tendant à inviter le Conseil fédéral à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu à revoir la loi du 5 juin 1829 en ce qui concerne l'organisation de la justice pénale ; aujourd'hui le Conseil des Etats a eu à s'occuper de la prise en considération de cette motion. M. Blumer expose qu'il a été amené à faire cette motion ensuite de l'adoption de la loi contre le service militaire étranger ; là, jusqu'à présent, il n'y avait pas eu d'inconvénients à ce que certaines contraventions ou certains petits délits fussent punis différemment dans les divers cantons ; il n'en serait plus de même pour le service étranger, si dans quelques cantons on exécute la loi à la lettre et que dans d'autres on ne l'applique pas, cela produirait un effet désastreux ; il faut que la loi soit exécutée par tout de la même manière, et pour cela il faut que ce soient les tribunaux fédéraux qui l'appliquent.

M. le conseiller fédéral Furrer après avoir donné quelques renseignements sur l'exécution de la loi contre le service militaire et les instructions que le Conseil fédéral a donné aux cantons, conclut à ce que la motion soit prise en considération, mais il voudrait qu'elle fut rédigée dans un sens plus général encore et que le Conseil demande la révision de toute la loi. M. Furrer cite encore la question des mariages mixtes qu'on ne sait par qui faire juger, il serait convenable que le Tribunal fédéral fut chargé de ces causes.

La motion de M. Blumer, amendée par M. Furrer, est adoptée et renvoyée au Conseil fédéral.

Le rapport de la commission chargée de la question de l'indemnité des postes ne pouvant être distribué demain, et aucun autre rapport n'étant prêt, le Conseil n'aura pas de séance demain mercredi, afin que les commissions puissent travailler à leurs rapports.

Berne, 10 janvier 1860.

Voici les résolutions prises par le CONSEIL NATIONAL dans sa séance de ce jour.

Vous vous souvenez encore qu'à la suite d'un message du Conseil fédéral du 25 avril 1859, accompagnant un projet de règlement militaire sur le service de campagne, le Conseil des Etats prit, en date du 21 juillet de la même année, un arrêté tendant à faire examiner de nouveau le règlement projeté et autorisant le Conseil fédéral à le faire mettre en vigueur dès 1860 pour deux ans.

Aujourd'hui, cette question arrivait au Conseil national, dont la commission proposait l'arrêté suivant :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le message du Conseil fédéral et le projet de règlement pour le service de campagne, du 25 avril 1859,

Considérant que le règlement présenté sur le service de campagne ne répond pas à ce qu'on exige d'un pareil règlement, en ce que la première partie présente des longueurs et manque en partie de clarté ; qu'un renvoi se justifie d'autant mieux que l'ajournement n'entraîne aucun préjudice, attendu que le règlement actuel, bien que défective, suffit jusqu'à la rédaction d'un meilleur règlement.

ARRÈTE :

Art. 1^{er}. Le Conseil fédéral est invité à faire examiner encore une fois le projet présenté d'un règlement pour le service de campagne, afin qu'il soit réduit dans son étendue, plus clairement rédigé et que les dispositions soient déterminées d'une manière plus précise.

Art. 2. Le Conseil fédéral est autorisé, après que le règlement aura été revu en la manière indiquée, à le mettre en vigueur provisoirement pour la durée de deux ans à dater du jour de la publication.

Art. 3. Il est en outre invité à soumettre aussi sans délai à une révision les dispositions sur le service intérieur, encore en vigueur, renfermées dans le règlement général de service.

Après une discussion à laquelle MM. Ruffy (pour la non entrée en matière), Benz et Stehlin prirent particulièrement part, l'arrêté ci-dessus fut adopté, puis l'assemblée passa à l'examen du projet d'arrêté du Conseil fédéral relatif à la section des travaux publics jusqu'ici attribuée au département des postes. Ce projet est ainsi conçu :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le message du Conseil fédéral, du 6 janvier 1860,

ARRÈTE :

Art 1^{er}. Les affaires concernant les travaux publics de la Confédération réparties au département fédéral des postes et des travaux publics par l'article 29 de la loi fédérale sur l'organisation et le mode de procéder du Conseil fédéral, du 16 mai 1849, sont transférées au département fédéral de l'intérieur.

Le premier de ces départements prendra à l'avenir la désignation de : *Département des postes et télégraphes*.

Art. 2. L'emploi de chef du bureau des travaux publics est déclaré fonction permanente de la Confédération. Ce fonctionnaire sera nommé par le Conseil fédéral pour une durée de trois ans et relèvera directement du département fédéral de l'intérieur.

Art. 3. Le traitement fixe attaché à cette place est de 5,000 fr. par an. Le titulaire sera indemnisé de ses frais de voyage à l'égal des autres fonctionnaires.

Art. 4. Le Conseil fédéral pourvoira aux autres emplois nécessaires pour le bureau des travaux publics conformément à l'article 2 de la loi fédérale sur la création de fonctions fédérales et la fixation des traitements, du 30 juillet 1858.

Art. 5. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Après une assez vive discussion, dans laquelle MM. les conseillers fédéraux Stampfli et Naeff furent seuls pour défendre le projet dans son ensemble, l'Assemblée vota l'article 1^{er} en retranchant au dernier alinéa les mots *et télégraphes*, de telle sorte que la désignation du département en question sera simplement celle-ci : *Département des Postes*.

Par contre, les articles 2, 3 et 4 du projet du Conseil fédéral ont été retranchés, principalement par le motif que, si bien même on créait un chef du bureau des travaux publics, en appelant à ces fonctions spéciales un homme de la partie, on ne serait pas moins toujours forcé à l'avenir de nommer et de payer des experts pour la plus grande partie des questions incomptant à cette branche de l'administration fédérale et que dès lors le chef du département de l'intérieur pourra soigner la direction de ces travaux en s'adjoint le personnel de bureau qui deviendrait nécessaire.

Une autre question dont le Conseil national s'est occupé aujourd'hui a trait à la demande de l'Est-Ouest en prolongation du terme pour le commencement des travaux de sa ligne de Berne-Bienne. Le terme de prolongation fixé à 6 mois a été accordé.

Le bureau du Conseil national a formé la commission chargée d'examiner la question de la vallée des Dappes de MM. Escher (Zurich), de Gonzenbach (Berne), Martin (Vaud), Hungerbühler (Saint-Gall) et Allet (Valais).

CANTON DE VAUD.

Le Conseil d'Etat, en acceptant la démission donnée par M. Monnier, commandant du 6^{me} arrondis-

NOUVELLISTE VAUDOIS

sement militaire, à Yverdon, lui a fait exprimer ses remerciements pour la manière honorable dont il a rempli ses fonctions et pour ses longs services.

M. G. Bertsch, notaire à Yverdon, major fédéral, vient d'être appelé aux fonctions de commandant du 6^e arrondissement. — M. Alexis Michod est nommé secrétaire du bureau de statistique nouvellement créé et qui va immédiatement fonctionner.

La mascarade de bienfaisance qui a parcouru Vevey et Montreux le 1^{er} et le 2 janvier, a quêté une somme de 3,035 fr., à répartir entre l'hôpital et l'établissement des ouvriers malades.

C'est de plus fort en plus fort ! La *Gazette vaudoise* ne veut pas avoir exhibé son état-major révisionniste à l'assemblée de dimanche devant un maigre public. Avant-hier elle s'attribuait 5,000 participants; hier elle varie entre 7 ou 8,000. On doit lui tenir bon compte de s'arrêter à cette limite.

Nous ne faisons que reproduire cette citation de la *Gazette vaudoise*; elle tient à justifier ce propos de l'un des chefs, après le *fiasco* de la grande journée : « Nous avons au moins assez fait de tapage pour faire croire que nous étions 4 à 5,000, et nous le dirons dans les journaux. »

Vevey, le 10 janvier 1860.

Au Nouvelliste vaudois.

Dans le no de lundi dernier du *Nouvelliste vaudois*, où vous donnez, à votre manière, une espèce de compte-rendu de la belle assemblée populaire qui a eu lieu dimanche à Lausanne, vous vous êtes permis, Monsieur, vis-à-vis d'un citoyen qui a pris la parole dans cette assemblée (ce qu'aucun de vous n'a osé faire), et cela sans doute afin de cacher mieux votre dépit, ou plutôt celui de vos patrons, des plaisanteries de fort mauvais goût, pour un journal surtout qui a la prétention d'être *imposant et sérieux*, et cela en appliquant à ce citoyen un sobriquet, dit *plumette*. (N'y a-t-il pas aussi des plumeurs et des pompeaux dans le sein du gouvernement???)

Eh bien ! Monsieur le rédacteur et MM. les patrons du *Nouvelliste*, c'est moi qui ai l'honneur d'être ce citoyen Emery, appelé par vous *plumette*, et je viens vous dire, Messieurs, que lorsqu'on n'a pas plus de *savoir vivre*, de *delicatesse* et surtout de *respect* pour les opinions et les citoyens que vous n'en avez et en faites preuve, et que l'on a besoin d'employer des moyens aussi *infinitiment petits* pour défendre une cause, assez mauvaise il est vrai pour que tous les moyens soient bons, on ne devrait pas avoir l'audace de se poser en journaliste sérieux ! Si, du reste, nous avions pu avoir le moindre doute sur la réussite de nos désirs les plus chers, la *révision de la constitution*, par un *Grand Conseil jeune et nouveau*, votre dépit, vos insultes et vos personnalités déplacées, suffiraient à elles seules pour nous faire dire ce que nous disions longtemps déjà avant le vote du 11 décembre : « Oui, notre cause est gagnée » et la vôtre est perdue, car vous la défendez trop sottement, trop insolument, pour qu'elle puisse jamais triompher ainsi !

EMERY-SCHNEBERGER,
membre du conseil communal.

On saisira facilement les raisons qui nous engagent à ne pas répondre un seul mot à la réclamation de M. Emery.

Dépêche télégraphique.

PARIS, 11 janvier. — Le *Moniteur* reproduit le discours du Pape au général Goyon, demandant que Dieu fasse reconnaître au chef de la nation française la fausseté des principes émis dans l'opusculle qui est un monument insigne d'hypocrisie, un tissu ignoble de contradictions.

Le *Moniteur* ajoute que le pape n'aurait pas dit cela, s'il avait reçu la lettre de l'empereur du 31 décembre, dont en voici la substance : « L'empereur rappelle qu'il a engagé le pape à instituer un gouvernement laïque. Si ses conseils étaient écoutés, les Romagnes seraient rentrées probablement sous son autorité.

Lorsque le Congrès se réunira, les puissances ne méconnaîtront pas les droits du pape, mais ne voudront pas soumettre par la violence ces provinces. L'intérêt du pape serait de faire le sacrifice des Romagnes. L'empereur espère que le pape interprétera avec franchise, avec bienveillance, et que rien ne changera la ligne de conduite de l'empereur envers lui.

La REVUE INTERNATIONALE paraît tous les mois, en cahiers in-8° de 150 pages.

Parler le langage du bon sens, — à travers et par delà des institutions religieuses et politiques, dans l'art comme dans la vie, chercher la vérité, hâter le progrès, — enrégistrer et faire valoir tous les faits favorables à l'union des races et à l'entente cordiale des peuples, — aider de ses vœux et de ses efforts les nationalités militantes, — enfin préparer l'avènement du « droit commun universel », — tel est le but que la *Revue internationale* s'efforce d'atteindre.

Cette *Revue* publie des Chroniques mensuelles de la Politique générale, de la Philosophie, de la Littérature, des Arts et des Sciences; — chaque numéro contient, outre les Courriers des deux mondes et la Chronique universelle, une Nouvelle ou un Roman complet.

Bureaux et Dépôt central à Genève, rue du Rhône, 64, et à Paris, rue du Sentier, 13. Abonnements : 20 fr. par an, 10 fr. par semestre; un no, 2 fr. Pour l'étranger, frais de poste en sus. Envoyer une valeur sur Paris, ou un mandat sur la poste à l'ordre de M. Carlos Derode, Directeur de la *Revue internationale*.

PARIS, 10 janvier. — Consolides, 95 1/2 — 3%. (comp.) 68 55. — 4 1/2 %. 97 ». — Mobilier, 753. — Autrichiens, 532.

ANNONCES

COURS PUBLIC DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Le cours public sur les tragiques français du 17^{me} siècle, annoncé par M. E. Rambert, commencera le mardi 17 courant.

Les leçons, au nombre de dix, auront lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville le mardi et le jeudi, à 4 heures.

On peut se procurer des cartes chez M. Delafontaine et chez MM. Martignier et Chavannes, libraires, à Lausanne. — Prix, 10 francs.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DU CANTON DE VAUD

Ouverture d'un cours gratuit de comptabilité et de tenue de livres en partie simple, essentiellement à l'usage de la classe industrielle.

Ce cours sera donné à partir du 12 courant, en vingt leçons, qui auront lieu chaque jeudi de 8 à 10 heures du soir, à l'Ecole moyenne, à Lausanne.

Toute personne âgée de 16 ans au moins pourra y être admise; cependant le nombre des élèves est fixé à 30.

Pour prendre connaissance des conditions et pour souscrire, s'adresser au bureau de MM. Hoffmann et Wild, maison de la *Feuille d'Avis*, de 2 à 8 heures du soir.

M. NICATI architecte, à Vevey, prévoit le public que depuis le 1^{er} Janvier il a ouvert son bureau rue du Simplon, no 39.

AVIS

Dans la nuit du 10 au 11 janvier courant, le feu paraît avoir été mis intentionnellement à un char de paille qui stationnait sur la place de Chaudron, à Lausanne, une très forte récompense est promise à la personne qui pourrait fournir des renseignements utiles à la justice.

Le juge de paix de Lausanne,
Ch. DUPLAN.

AVIS

Le samedi 31 décembre dernier, une *jument* à manneau brun, queue noire, à toute crinière, a été échangée, dans l'écurie de l'auberge des Trois-Suisses, à Lausanne. La personne qui a commis cette erreur est invitée à ramener immédiatement le cheval qui ne lui appartient pas; à ce défaut une plainte sera déposée en mains du magistrat et l'auteur sera poursuivi.

Le 10 janvier 1860.

Le juge de paix de Lausanne,
Ch. DUPLAN.

A VENDRE une belle propriété à Aigle, consistant en fabrique de gypse et scierie mue par un cours d'eau permanent de la force d'environ 14 chevaux, qui pourrait être utilisé pour toute sorte d'industrie, étant placé sur la grande route d'Italie et à cinq minutes de la gare du chemin de fer.

On peut prendre connaissance des conditions et traiter de gré à gré avec le propriétaire, Samuel Monod, jusqu'au 4 février courant, jour où elle sera mise aux enchères publiques à la maison de ville d'Aigle.

AUX PORTEURS D'ACTIONS

de la Société des Houillères du Léman.

C'est par erreur que l'avis inséré dans le no 309 de décembre 1859 de ce journal indiquait la convocation d'une assemblée générale, pour le samedi 20 courant, à 11 heures, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à Lausanne, c'est samedi *vloeg-un janvier* qu'il faut lire, et tous les porteurs d'actions sont instantanément priés de se rendre à l'appel qui leur a été adressé.

NOUVEAUTÉ ANGLAISE ET FRANÇAISE aux magasins LADERMANN, marchand tailleur, Grand-Chêne, 3, à Lausanne.

Spécialité sur mesure, vêtements confortables pour la saison au dernier genre.
Waterprof et paletots caoutchouc.

CARRIÈRE SOLEUROISE

Le soussigné, Pierre Baumann, tailleur de pierres et carrier, qui jusqu'à présent a satisfait à toutes les commandes pour le débit de sa carrière renommée, particulièrement pour la qualité et la bonne production, et qui a acquis chez tous les ingénieurs et constructeurs une réputation honorable, tant pour la bâtière que pour les monuments, bassins et chèvres de fontaine, se recommande aux entrepreneurs et architectes, ainsi qu'à l'honorables publics, pour tous les produits dont on aurait besoin pour les ouvrages d'art et entreprises.

Sa carrière est située sur la grande route et à proximité de la ville, ce qui facilite beaucoup la célérité de ses envois.

Soleure, 30 décembre 1859.

Pierre BAUMANN,
tailleur de pierres.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journalièrement.

Composé par CHALMIN, parfumeur, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19, et à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur. — Prix du pot: 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (Ecrire *franco*.)

POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez SUDHEIMER, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

Bourse de Genève du 10 janvier 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé.	Offert.
Genève à Lyon	»	530 »
Ouest-Suisse	277 50	280 »
Central-Suisse	»	450 »
Nord-Est	467 50	»
Paris à Lyon et Méditerranée	915 »	922 50
Paris à Orléans	»	»
Midi	»	540 »
Autrichiens	560 »	561 25
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	455 »	460 »
Sarragosse	»	»
Mobilier français	»	»

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES	Demandé.	Offert.
4 % Genevois	73 1/4	74 »
5 % Piémontais	84 1/2	84 3/4
Ville de Turin	407 75	410 »
Ouest-Suisse 1854	»	406 25
Idem 1856-57	393 75	395 »
Lyon-Genève (nouv.)	285 »	286 75
Banque du Commerce	»	1230 »
Lombard-Vénitien	253 75	255 »
Sarragosse	252 50	255 »
Jouissance Säff	20 »	22 50
Comptoir d'escompte	1240 »	»

Bourse de Paris le 9 Janvier 1860.	Consolidés	95 1/2	Méditerranée	917 50
	68 40	»	Midi	510 »
	96 50	»	Ouest français	568 75
	757 50	»	Grand Central	»
	1387 50	»	Autrichiens	536 25
	405 »	»	Ouest-Suisse	277 50
	85 »	»	Central-Suisse	»

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS